

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
11 DÉCEMBRE 2023

Écosystème industriel low-tech en Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'ADEME en région propose des pistes de déploiement

Urgence climatique, tensions géopolitiques, crise énergétique... Inclure les considérations écologiques au centre des objectifs stratégiques industriels est désormais un enjeu fort pour le pays. Parmi les pistes à suivre, la relocalisation et l'ancrage territorial de l'activité productive en France semblent être un début de solution. En outre, avec ses principes de durabilité, d'économie de ressources et de relocalisation, la démarche low-tech constitue un angle d'approche d'intérêt. C'est pourquoi l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur a publié, le 21 septembre dernier, un [rapport](#) étudiant la pertinence d'appliquer les principes de cette démarche aux moyens de production des PME industrielles. Objectif : identifier les conditions de déploiement et de viabilité d'un tel écosystème en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Repenser l'industrie par le prisme des low-tech : par où commencer ?

Afin d'évaluer la pertinence du déploiement d'un écosystème industriel low-tech en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'étude a analysé 4 initiatives portées par des PME industrielles (Steripure, De Vinci Aero, Lemon Tri, ICI Marseille) dans le périmètre d'Aix-Marseille-Provence. Ces retours d'expérience ont montré qu'un **tel écosystème pouvait présenter une opportunité en matière de souveraineté industrielle**. Il pourrait également apporter des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

L'étude a été réalisée pour l'ADEME par AMERMA, une association qui œuvre au déploiement d'un nouveau modèle industriel plus souverain. L'étude **propose 3 pistes d'actions concrètes pour créer et développer cet écosystème en région** :

1. Étudier la faisabilité d'autres **initiatives régionales**, au-delà du seul périmètre Aix-Marseille-Provence.
2. **Créer un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE)**, afin de regrouper entreprises, chercheurs académiques, centres techniques, pôles de compétitivité et agences institutionnelles.
3. Étudier l'opportunité et la **faisabilité de la création d'un centre industriel de ressources expérimental**.

Après sa publication, l'étude a fait l'objet d'une présentation à 50 acteurs régionaux dans le cadre d'un [atelier](#) aux 5^{es} rencontres de la Plateforme régionale de l'économie circulaire (PRECI).

Low-tech et industrie : les grands principes

La notion d'écosystème industriel low-tech questionne la **politique de gestion de l'appareil de production (machines, équipements, outils industriels) d'une entreprise industrielle**. Elle s'oriente vers une **relocalisation de l'activité** et vise ainsi à **renforcer la souveraineté du territoire**. Trois principes de l'économie circulaire sont mobilisés :

1. Mutualisation des moyens de production existants entre plusieurs entreprises.
2. Réemploi/rétrofit/recyclage pour la modernisation des équipements vieillissants.
3. Maîtrise locale de la conception et de la fabrication.

Son objectif global est de **constituer un capital productif sobre et résilient, respectueux des limites planétaires, socialement vertueux et économiquement efficace**. Il s'agirait par exemple d'encourager les PME industrielles à s'équiper de machines spécifiquement adaptées aux besoins, robustes, réparables, performantes ; de renforcer la mutualisation de leur usage avec les acteurs à proximité ; d'inciter à une dynamique de coopération territoriale.

Ressource

L'[Étude sur l'opportunité du déploiement d'un écosystème industriel low-tech en Provence-Alpes-Côte d'Azur](https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6482-etude-sur-l-opportunit-e-du-deploiement-d-un-ecosysteme-industriel-low-tech-en-provence-alpes-cote-d-azur.html)
<<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6482-etude-sur-l-opportunit-e-du-deploiement-d-un-ecosysteme-industriel-low-tech-en-provence-alpes-cote-d-azur.html>>

CONTACT PRESSE

Morgane MESLIN, responsable communication régionale de l'ADEME
04 91 32 84 50 / morgane.meslin@ademe.fr

L'ADEME EN BREF / À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines – énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... – nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr / [@ademe](https://www.instagram.com/ademe)